CHARTE d'ENGAGEMENT L. LAIR pour MISE EN SERVICE

L.LAIR ETABLISSEMENTS

BRULEURS à GAZ INDUSTRIELS

CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES

- Objectifs de résultats.
  - Le rendement optimum de chaque brûleur industriel à gaz objet de notre intervention.
  - La fiabilité de fonctionnement maximum des équipements objet de notre intervention.
  - La sécurité maximum des installations objet de notre intervention.

- Période des travaux.
  - Planning à définir ultérieurement par les 2 parties.
  - Interventions à réaliser sans interventions désordonnées ni séparées.

- Déroulement des travaux.
  - Prestation réalisée en horaire de jour (sauf stipulation contraire dans l'offre émise par L. LAIR), installations à l'arrêt pour travaux généraux de contrôles et vérifications.
  - Installations en fonctionnement pour mesures, réglages et contrôles de combustion.
  - Les opérations de conduites seront réalisées par le client
  - En fin d'intervention, la prestation devra être validée par le client.

- *Conditions particulières :*
  - Planning : *non défini à ce jour.*

- Intervenant et sous-traitant * :

  Nous attestons que le personnel prévu pour l'exécution éventuelle de ces travaux, salariés employés régulièrement par L. LAIR *(article R. 324-4-3 du Code du Travail)*, est compétent, formé et habilité pour toute intervention sur les produits référencés dans le standard L. LAIR (hors habilitation particulière demandée expressément pour le site du client (Mase, RC, SEE, Atex, etc..). Documents disponibles sur demande à : contact@lair.com.fr.
  ** Sous-traitant non défini à ce jour.*

- Hygiène et sécurité :

  Si nécessaire ou sur demande du client, un mode opératoire est transmis après la réception de la commande et ARC délivré par L. LAIR afin d'établir un plan de prévention avec le client.

- Compte-rendu d'intervention :

  À l'issue de l'intervention, L. LAIR par son intervenant, établi un compte-rendu/bon d'intervention en deux exemplaires, signés par le donneur d'ordre ou la personne mandatée par lui. Chacune des parties en conserve un exemplaire. Il pourra être suivi d'un devis indiquant la nécessité de certains travaux supplémentaires.
  L. LAIR ne sera pas responsable des dommages pouvant résulter d'un refus ou d'un retard du client à faire exécuter ces travaux. L. LAIR propose son standard pour le compte rendu des interventions.

- Main d'œuvre * :

  Les interventions sont réalisées par des techniciens compétents, formés, agréés et habilités par L. LAIR. Ils sont formés sur les gammes, matériels et équipements sur lesquels ils interviennent. Les techniciens mandatés par L. LAIR, connaissent ou seront informés antérieurement à toute opération de toutes les procédures d'intervention sur le site du client (sécurité, environnement, etc.) ainsi que sur les procédures organisationnelles d'interventions (dépannage, maintenance préventive et/ou corrective, etc.…) ainsi que du plan de prévention établi avec le client. Chaque année, une journée de formation à la sécurité est réalisée en interne au siège social des L. LAIR et est ou sera effectuée pour chaque sous-traitant éventuel. La copie de la feuille d'émargement peut être transmise au client selon demande par écrit à : contact@lair.com.fr.

- Formation :

  L. LAIR est enregistré comme ORGANISME DE FORMATION sur les produits et systèmes définis de son domaine de compétence et peut dispenser des sessions de formation en interne ou « in situ » sur les sites de ses clients. Une convention de formation professionnelle est à disposition au siège social de L. LAIR sur demande écrite du client à contact@lair.com.fr.

- *Gestion assistée par ordinateur :*

  Tous les éléments des interventions ainsi que les PV, relevés/rapports de réglages et de combustion sont archivés par L. LAIR pendant une période minimum de 5 ans. La même durée d'archivage aura court pour le client.

  L. LAIR établi un rapport selon son standard (suivant les exemplaires utilisés et développés en interne) sur support informatique non modifiable servant de synthèse finale aux interventions. Un exemplaire de ce (s) rapport (s) est remis au client sous format informatique non modifiable en fin de mise en service généralement sous 15 jours ouvrés.

- Conditions – Organisation des interventions :

  L'intervention du personnel dument mandaté par L. LAIR ne devra pas être entravée par qui ou quoi que ce soit (voir les conditions d'intervention ci-après). Les accès à l'installation lui seront facilités du moment que les règles suivantes soient bien suivies :

  - Les interventions sont possibles selon les horaires définis sur le site du client, le samedi et le dimanche peuvent être des jours de travail sur le site du client selon certaines conditions.
  - Les travaux de dimanche nécessitent une autorisation préalable des administrations françaises ; Le temps de travail sur site le samedi et le dimanche ne doit pas dépasser 10h00 par équipe.
  - Sauf stipulation contraire notifiée explicitement dans le tableau de prix de l'offre relative à l'intervention ou selon le tarif applicable et en vigueur, l'intervention en horaire de samedi et/ou de dimanche n'est ni prévue ni chiffrée.

  L'accès au site du client est réglementé ou peut l'être. La procédure d'accès au site est obligatoire et sera respectée par le personnel L. LAIR ou son intervenant dument mandaté suivant les informations transmises par le client :

  - Élaboration du plan de prévention relatif à l'intervention,
  - Eventuel passage d'inductions de formation spécifique au service sécurité du client permettant l'accès au site,
  - Rédaction des demandes d'intervention, permis de feu, autorisation de travail, etc.
  - Rédaction des demandes de consignation et de connexion / déconnexion d'énergie.

En cas d'intervention sollicitée par le client, un représentant du donneur d'ordre devra accompagner le technicien intervenant dument mandaté et désigné par L. LAIR sur l'équipement concerné. (Voir les conditions d'intervention ci-après).

- Sécurité * :

  Le personnel dument mandaté et désigné par L. LAIR est habilité suivant la norme UTE C18-510 et est muni des équipements de sécurités (EPI) nécessaires à la réalisation de sa mission en toute sécurité entre autres :

  - Casque, Chaussures de sécurité, Vêtements de travail adéquats avec manches longues,
  - Lunettes de protection Gants isolants / gants en cuir,
  - Combinaison antistatique spécifique pour bâtiment Automobile et/ou peinture,
  - Protections auditives,
  - Outillage adéquat au bon déroulement de l'intervention.

  L'intervenant désigné par L. LAIR pour l'opération possédera au minimum :

  - Le plan de prévention (si réalisé avant la date de l'opération),
  - Le mode opératoire relatif à l'intervention.

** Les autorisations, attestations, habilitations de chaque technicien et les autres documents nécessaires (carte professionnelle, assurances, etc.…) sont disponibles au siège social de L. LAIR ou peuvent être délivrées par courriel sur demande du client à : contact@lair.com.fr.*

- *Rappels GÉNÉRAUX :*

En cas de non-respect de la législation en vigueur indépendamment de la prestation prévue et commandée par le client, L. LAIR ne saurait engager sa responsabilité si un sinistre se déclarait ou pour tout dommage ou incident survenu à la suite du dysfonctionnement des équipements thermiques objets de la présente correspondance ou existants initialement chez le client.

- ***Les travaux nécessitent pour la bonne exécution des opérations sur le site du client :***

De l'énergie électrique avec accès au réseau 230Vac/50Hz du site. Un point d'accès doit être au plus proche de l'installation objet de l'intervention.

Sauf stipulation contraire notifiée explicitement dans le tableau de prix de l'offre relative à l'intervention ou selon le tarif applicable et en vigueur, la prestation dans sa globalité (travaux + déplacement et trajet) est à effectuer en semaine du lundi au vendredi en heures normales de travail entre 8H00 et 18H00, hors nuit, samedi, dimanche et jours fériés. Possibilité d'effectuer la prestation le *week-end*, hors jours de fêtes en France sur consultation séparée en annexe.

Pour la mise en service, le démarrage des installations dans des conditions normales de fonctionnement est IMPÉRATIF, c'est pourquoi la présence d'un personnel habilité par le client, et maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de la prestation de L. LAIR, est nécessaire afin de permettre le bon déroulement des opérations de mise en service, réglages et contrôles. En cas d'incident ou d'impossibilité de démarrage planifié, indépendant de la prestation de L. LAIR, une facturation supplémentaire serait à prévoir en avenant à la commande initiale du client.

L. LAIR prend toutes réserves quant à l'état mécanique et électrique des éléments installés non fournis par leur soins (armoire électrique générale, régulation, sondes, ventilateurs, moteurs, registres, contacts, etc. ...). Si certains composants nécessitent un remplacement ou une réparation lors de l'intervention, L. LAIR sollicitera l'accord du client au préalable et la facturation des fournitures et main d'œuvre sera réalisée sous forme d'avenant au devis initial émis par L. LAIR. Le personnel qualifié de L. LAIR maîtrisant parfaitement la technique des équipements de chauffe industriels équipés de brûleurs utilisant le gaz comme combustible, est à même de remédier à toutes causes ou anomalies constatées pendant les travaux d'intervention ou de mise en service.

Pour des raisons évidentes de SÉCURITÉ, la présence sur l'installation d'un personnel habilité par le client est OBLIGATOIRE pendant toute la durée des opérations d'intervention sur site. En cas d'impossibilité d'obtenir cette présence nécessaire à la sécurité des biens et des personnes présents lors de l'opération, L. LAIR dégage sa pleine et entière responsabilité pour tout incident ou dégât pouvant être provoqué par cette absence et se réservent le droit d'annuler sur le champ l'intervention sur le site puis de la faire reprogrammer lorsque cette clause sera respectée par le client. Les frais engendrés par le non-respect de cette règle de sécurité élémentaire seront à la charge du client et en plus-value à l'offre initiale de L. LAIR.

En cas d'absence sur le site du stock P1* lors de la mise en service, la responsabilité de L. LAIR ne pourra pas être ni engagée ni recherchée pour un préjudice direct ou indirect, quel qu'en soit la cause et la nature, ni pour un vice caché qui affecterait un matériel fourni antérieurement par L. LAIR et défaillant sur le site le jour de la mise en service.

* Stock P1 = pièces de rechanges névralgiques de 1ère urgence définies par les Établissements L. LAIR et devant impérativement être mises à disposition lors de la mise en service sur le site du client. Pièces de rechanges devant être approvisionnées par le client antérieurement à la mise en service de l'équipement installé.

Les interventions sont prévues selon les éléments en possession de L. LAIR lors de l'établissement du devis et sous toutes réserves d'éventuelles modifications ultérieures nécessaires à leur réalisation si la demande est modifiée ultérieurement par le client ou à la réception d'informations erronées émises par le client et de la responsabilité de ce dernier.

Conformément à la loi N° 80.335 du 12 mai 1980 et du 25 Janvier 1985 relatives aux transferts de propriété, L. LAIR conserve l'entière propriété du matériel et éléments et/ou composants vendus jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. En tout état de cause, les acomptes versés resteront acquis à L. LAIR à titre d'indemnité s'ils sont obligés de faire jouer la présente clause.

A compter de l'arrivée du matériel dans les usines du client, celui-ci aura à assumer la responsabilité des dommages que ces biens matériels ou immatériels pourraient subir, faire subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

© *L. LAIR se réserve le droit de modifier ces informations sans avis préalable. Propriété intellectuelle : toute copie et/ou reproduction totale ou partielle de ce document sur quelque support que ce soit, ainsi que l'ensemble des éléments qui l'accompagne sont protégés par les lois Françaises et Européennes ainsi que par les conventions sur la propriété industrielle, les droits d'auteurs et la concurrence déloyale qui s'appliquent à l'ensemble des éléments de ce document).*

CONDITIONS D'INTERVENTIONS

1. Confirmation (s) d'intervention (s) :

Pour être prise en compte, toute demande d'intervention, même dans le cadre de la garantie, devra être confirmée par l'envoi sous courrier (courrier dématérialisé au minimum) d'une commande en bonne et due forme pour acceptation avant la date et/ou l'heure retenue. Dans le cas d'une intervention prévisible supérieure à 2 jours, déplacements et trajets inclus, une somme de 1500 € pourra être exigée à titre d'avance à la commande avec règlement immédiat à réception d'une facture pro-forma émise par L. LAIR. Toute annulation de dernière minute sur décision du client ou opération différée par le client sera facturée dans sa totalité suivant le forfait commandé ou dans le cadre d'intervention en régie selon une somme forfaitaire de 1500 € en sus des frais réellement engagés si l'intervention est annulée dans un délai < à 4 jours calendaires avant la date fixée initialement par le contrat signé entre le client et L. LAIR.

2. Conditions d'intervention (s) :

Pour des raisons évidentes de sécurité, de couverture d'assurances et de bon déroulement de l'opération, le client s'engage à mettre à la disposition de L. LAIR pendant toute la durée de l'intervention un personnel maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de la prestation et un traducteur suivant le besoin pour travaux hors France métropolitaine.

3. Conditions de validité :

Le client ou à défaut son représentant mandaté par lui sur le site, s'engage à contresigner à la fin de l'opération un bon d'intervention rédigé sur place par le technicien de L. LAIR faisant foi pour l'établissement de la facture. Ce bordereau référencé suivant notre code d'affaire reprendra le type de l'intervention, le matériel objet de l'intervention, la situation de ce matériel sur le site, le nom et le nombre de techniciens présents sur le site, l'horaire de départ de L. LAIR, l'horaire d'arrivée sur site, le temps passé sur site pour la réalisation des travaux (*si travaux hors forfait éventuel)*, l'horaire réel de départ du site, les fournitures éventuelles non prévues initialement ainsi que toutes notifications jugées importantes par notre (nos) technicien (s).

4. Conditions d'exécution :

Afin d'éviter des pertes de temps sur place, voire des déplacements supplémentaires dus à un manque de préparation et donc d'éviter une facturation supplémentaire non prévisible antérieurement à l'opération, le client s'engage à la dernière confirmation de la date de l'intervention à assurer l'exécution des points suivants :

- ***Accès :***

  Tout doit être mis en œuvre pour permettre un accès au matériel objet de l'intervention du technicien mandaté par L. LAIR dans des conditions normales de sécurité (enlèvement des gravats, calorifugeage des éventuels points chauds, protections mécaniques, etc. ...), accès pratique, conventionnel et normal (plateforme de travail fixe et rigide, portes et crinolines ouvertes librement, etc.).

- ***Combustible :***

  Combustible délivré à la bonne pression et en quantité suffisante jusqu'à la vanne manuelle d'isolement de la panoplie gaz du brûleur objet de l'opération.

- ***Raccordements :***

  Tous les raccordements doivent être terminés, étanches et protégés (électricité, panoplie air/gaz, coffrets et armoires électriques, régulations, sondes, etc. ...). Alimentations de puissance gaz et électrique correctes en tête de ligne.

- ***Process :***

  Raccordements et fonctionnement correct de tous les ventilateurs (sens de rotation, intensités, débit, pression, etc..). Fonctionnement correct des organes de réglages tels que volets, registres, vantelles, inclineurs et tous les appareils de contrôle et de sécurité inhérents à ces éléments. Filtration propre et conforme aux fonctionnement et température requis par le process ou la machine sur laquelle est intégré l'appareil objet de l'opération.

- ***En général :***

  L'équipement et/ou la machine sur laquelle est installé le matériel objet de l'intervention de L. LAIR doit être fin prêt, accessible normalement sans équipement annexe, en totale sécurité et en conformité avec les réglementations CE, les normes et directives machines applicables et à notre entière disposition lors du déroulement de l'intervention.

Dans ces conditions très précises et respectées, L. LAIR peut vous assurer la qualité de la prestation que vous attendez sans aucun désagrément et sans aucune ambiguïté.

© *(L. LAIR se réserve le droit de modifier ces informations sans avis préalable. Propriété intellectuelle : toute copie et/ou reproduction totale ou partielle de ce document sur quelque support que ce soit, ainsi que l'ensemble des éléments qui l'accompagne sont protégés par les lois françaises & les conventions sur la propriété industrielle, les droits d'auteurs et la concurrence déloyale qui s'appliquent à l'ensemble des éléments de ce document).*